

# Projet d'établissement d'OURTHE

## 1. PREAMBULES

Le rôle primordial de l'école se situe dans l'enseignement mais il est également éducatif, uniquement en complémentarité à celui des parents. Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation. Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

## 2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

### A. Horaire.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45-11h50	8h45-11h50	8h45-11h30	8h45-11h50	8h45-11h50
12h50-15h30	12h50-15h30		12h50-15h30	12h50-15h30

### B. Obligations scolaires.

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement. **Toute absence doit être signalée à l'école avant le début des cours et doit être justifiée par un mot écrit des parents au plus tard le lendemain.** Pour toute absence à partir de 3 jours pour raison médicale, un certificat médical doit être remis au plus tard le quatrième jour.

### C. Utilisation de l'image.

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés. Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

## 3. OBJECTIFS PRIORITAIRES

Dans notre établissement, nous veillons, par des méthodes pédagogiques variées et différenciées, à permettre à tous les enfants d'acquérir des compétences, des savoir-faire et savoir-être, dans le respect de leur intégrité physique et morale et la stimulation de leur curiosité. De la maternelle à la sixième primaire, nous aidons les enfants à s'approprier leur parcours scolaire. Ce cheminement doit se faire par un travail régulier et réfléchi. C'est la condition nécessaire à l'acquisition de leur autonomie et au développement de leur épanouissement personnel.

## 4. NOS SPECIFICITES

Dans notre école, grâce à une équipe dynamique, nous proposons :

- Deux classes maternelles
- Une assistante maternelle pour l'accueil des plus petits
- Deux classes primaires
- Apprentissage de l'allemand dès la 3<sup>ème</sup> maternelle
- Natation dès la 3<sup>ème</sup> maternelle
- Travail en cycles
- Ecole intégrée au centre du village
- Aide supplémentaire pour faciliter le travail en groupes restreints, favoriser la remédiation et la différenciation
- Matériel informatique – Cyberclasse – Ipad – Tableau interactif - Lauréat Ecole numérique 2017
- Salle d'éducation physique
- Cours de psychomotricité en maternel
- Local aménagé pour la sieste des plus petits avec lits adaptés
- Classes spacieuses et illuminées
- Local audiovisuel
- Cadre sécurisé

- Garderie dès 07h30 jusqu'à 19h15
- Possibilité de repas chauds et de potages
- Entretien quotidien des locaux et des sanitaires
- Gratuité du transport pour les activités pédagogiques
- Gratuité du cours de natation
- Sorties pédagogiques
- Sorties hebdomadaires en forêt pour les enfants de l'enseignement maternel
- Valorisation d'une bonne hygiène de vie (magasin de collations saines, brossage des dents ...)
- Préau
- Vélos et plaine de jeux pour les enfants de maternel
- Une cour de récréation réservée aux enfants de l'enseignement maternel et une réservée aux enfants de l'enseignement primaire
- Les deux cours sont scindées en différentes zones selon les activités et en prévention aux phénomènes de harcèlement
- Vaste parking (règles de stationnement à respecter par les utilisateurs)

## **5. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT**

### **5.1 Nos méthodes au quotidien.**

#### **5.1.1. Compétences disciplinaires et transversales.**

Nous développons les différentes disciplines : français, mathématique, éveil historique et géographique, éveil scientifique et technologique, éveil artistique, éducation physique, langues, cours philosophiques.

#### **Les méthodes :**

- La **pédagogie active** où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant. Elle est source de progression et d'évolution, travail en ½ groupe.
- La **pédagogie différenciée** est développée par diverses méthodes adaptées : des outils, des jeux, des processus et des consignes pour amener les enfants à acquérir les apprentissages (les socles de compétences) selon leur niveau et leur rythme.
- La **continuité** des apprentissages par la concertation des enseignants et la remise du matériel et des référents des enfants dans la classe suivante.
- L'**évaluation formative** : en cours d'activité pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur et à y remédier.
- L'**évaluation sommative** : bilan des acquis des élèves au niveau de toutes les disciplines développées.
- L'**intégration des outils numériques** dans les apprentissages au service de la différenciation.
- La **construction d'un référentiel** personnel pour toute la scolarité primaire.

#### **5.1.2. Découverte, production, création.**

En fonction des projets, permettre à l'enfant d'aborder différentes formes de productions et de créations comme :

- Les activités numériques
- Les spectacles
- la poésie
- l'art (bricolage, techniques artistiques, musique...)
- l'écriture (textes, panneaux, affiches, correspondance, règlements de classe, création d'un journal ...)
- les travaux de présentation (expositions, élocutions...)

#### **5.1.3. Articulation pratique/théorie.**

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation, le jeu, l'enfant est amené à effectuer des apprentissages et acquérir des compétences (Socles de Compétences) au départ de situations mobilisatrices, de situations problèmes ou lors de thèmes, de projets.

#### **5.1.4. Equilibre travail individuel et collectif.**

Toujours dans l'optique d'un apprentissage réussi, les modalités de travail varient. Ainsi votre enfant peut être amené à travailler :

En Maternel : -en cycle 2,5/5 ou 5/8

-en ateliers

-en projets

En Primaire : -en cycle 5/8 et cycle 8/12

-en ateliers

-en groupes + tutorat

-en groupes de niveaux

-en projets

-en leçons frontales

-par contrat, par défi

-les devoirs sont un prolongement de l'apprentissage de l'enfant

### **5.1.5. Les évaluations.**

Notre école étant subventionnée par la FWB, votre enfant sera soumis à différentes évaluations, au cours de sa scolarité :

- évaluations externes certificatives en fin de 6ème primaire (CEB)
- évaluations externes non certificatives en 3ème et 5ème primaires
- évaluations certificatives provinciales en fin de cycle (2ème et 4ème primaires)
- évaluations régulières en fin d'apprentissage
- auto-évaluations
- bulletins périodiques avec évaluations chiffrées
- évaluations du comportement par chaque enseignant
- remises régulières des travaux réalisés en maternel
- évaluations du CPMS suite à la demande des parents ou des enseignants
- dossier individuel pour chaque enfant
- relevé des compétences acquises à partir de la 5ème primaire avec information biannuelle aux parents

### **5.1.6. Eveil aux professions.**

Au-delà des fonctions d'apprentissage, l'école est aussi une préparation à la vie adulte. Pour cela, nous organisons :

- des visites de personnes ressources : journalistes, artisans...
- des visites d'entreprises : fermes pédagogiques, usines, ateliers...
- participation aux journées Portes Ouvertes dans une école secondaire 1 an/2.

### **5.1.7. Accès aux médias.**

Donner aux enfants l'occasion d'accéder aux médias :

- Bibliothèque de classe
- Utilisation de journaux (presse quotidienne) et de revues
- Utilisation des Tic (lauréat Ecole numérique 2017)
- Tv, dvd, cd, projecteur avec interactivité mobile, ordinateurs, Ipad, Mac Book, appareil photo numérique
- Accès internet (wifi dans plusieurs locaux)
- Publicités, affiches, livrets d'informations
- Bibliobus

### **5.1.8. Activités culturelles et sportives.**

- Assurer un développement corporel harmonieux en pratiquant différentes activités physiques régulières dès la maternelle et en primaire :

- o Psychomotricité en maternel
- o Natation dès la 3ème maternelle
- o Expression corporelle
- o Education physique en primaire
- o Jeux
- o Patinage
- o « En sport aussi, une ardeur d'avance »
- o Dictée du Balfroid
- o Prix Versele

- Promouvoir l'ouverture à la culture en attisant la curiosité et l'esprit critique en recevant des personnes ressources et en organisant des activités : musée, théâtre, cinéma, exposition...
- Ouverture sur le monde par des journées ou des classes de dépaysement

### 5.1.9. Citoyenneté.

- ♦ Dans le cadre de la mise en place du dispositif pour la prévention des phénomènes de harcèlement, notre Ecole est reconnue comme Ecole Pilote par l'Université de Mons.
- ♦ Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable autonome en le sensibilisant au respect :
  - De soi et des autres (éducation à la santé, hygiène de vie, tolérance...)
  - Des consignes et des règlements (de la classe, de l'école, de la cantine...)
  - De l'environnement (recyclage, tri des déchets, éveil à la nature et aux animaux, Village Propre...)
  - Des lieux et du matériel
  - Campagne de solidarité Télévie, Action Damien
  - Commémoration du 11 novembre
- ♦ Ponctuellement, débats sur l'actualité (sensibilisation aux problèmes mondiaux)
- ♦ En fonction des événements, débats concernant le vécu des enfants
- ♦ Espaces de parole réguliers dans les classes
- ♦ Animations du Centre de Santé
- ♦ Calendrier des collations saines (lundi et mardi : produits laitiers ; mercredi et jeudi : fruits ; vendredi : céréales)
- ♦ Collations saines tous les jours
- ♦ Respect des horaires
- ♦ Visites d'expositions locales

### 5.1.10. Ouverture sur le quartier

L'école est un espace qui se doit d'être ouvert sur le monde. Il est donc important de commencer par connaître son voisinage, son village, notamment par le biais de :

- La découverte de l'entité
- L'histoire du quartier
- Les visites de monuments, du territoire de la commune, de ses points géographiques
- La participation aux animations culturelles locales

### 5.1.11. Communication

L'objectif principal de l'Ecole reste de permettre à tous les enfants d'acquérir des compétences, des savoirs et savoir-faire dans le respect de son intégrité physique et morale et la stimulation de sa curiosité. Pour cela, il est important de chercher à construire des relations de confiance entre l'équipe éducative et les parents grâce :

- au journal de classe en primaire et à la farde de communication en maternelle, liens entre les parents, l'Ecole et les enfants (doit être **signé quotidiennement**)
- aux avis affichés aux valves de l'école pour les informations relatives à la vie de l'école
- à des réunions de parents à la demande, selon les besoins, obligatoires fin décembre et le 30 juin en P5 et P6

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

## **5.2 Nos Actions concrètes.**

### **5.2.1. Sujet / année scolaire      « L'enfant artiste »**

### **5.2.2. Buts.**

- Sensibiliser l'enfant aux arts : les arts plastiques, les arts corporels et du langage, les arts musicaux
- Découvrir les différentes formes d'art et permettre à l'enfant de s'exprimer
- Développer une pensée et une critique artistique

### **5.2.3 Construction.**

- Groupes verticaux, activités interdisciplinaires, invitations de personnes ressources
- Visites diverses : musées, animations musicales, ...
- Diverses animations : ateliers culinaires, théâtraux, musicaux, transmission des savoir-faire par des personnes ressources

### **5.2.4 Implication des élèves.**

- Rencontrer des artistes locaux et nationaux (peintres, chanteurs, musiciens, auteurs de livres, de BD, ...)
- Visiter des musées, l'opéra à Liège...
- Assister à des spectacles
- Participer à des ateliers animés par des personnes ressources (cuisine belge, découvrir et parler en wallon)

**Les compétences disciplinaires seront développées au travers de ce projet d'établissement.**

## **5.3 Année complémentaire**

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, remédiation, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année...)

## **5.4 Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé**

Elle sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence ; la différenciation sera pratiquée pour pallier aux manquements spécifiques éventuels. En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée. Dans certains cas soumis à l'avis du PMS, une convention avec l'enseignement spécialisé peut être établie en vue d'une intégration temporaire d'un élève. Toutefois, le nombre de projets doit être limité dans les classes afin de maintenir un équilibre entre les difficultés des enfants à besoins spécifiques et un enseignement ordinaire.

## **5.5 Adaptation à la langue de l'enseignement**

Dans le cas du décret relatif à l'adaptation à la langue d'enseignement, le cas de chaque élève réunissant les conditions sera analysé. Des solutions adéquates seront proposées en fonction des circonstances et opportunités.

## **5.6 Formation des enseignants**

### **5.6.1. Les formations sur base volontaire.**

Ces formations ont pour objectif de permettre à chaque enseignant d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'établissement. Les enseignants peuvent s'inscrire aux modules de formation continuée proposés par l'U.V.C.B (Union des Villes et des Communes Belges) ou autres formations reconnues par la FWB, à raison de 5 journées maximum. Ces formations volontaires doivent avoir un lien avec le plan de formation établi en concertation

avec l'ensemble de l'équipe pédagogique. Afin de présenter un compte-rendu le plus fidèle possible à l'équipe éducative, deux enseignants de cycles différents peuvent s'inscrire à une même formation. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des modules suivis par chaque membre de l'équipe est dressé par la direction en début d'année scolaire afin de compléter le rapport d'activités à l'intention du Pouvoir Organisateur. L'enseignant est tenu de fournir à la direction une copie de la confirmation ou de l'annulation de son inscription au module. Le remplacement du titulaire parti en formation est assuré de manière interne (collègues, maîtres spéciaux) ou externe (remplacement). Le titulaire parti en formation veillera à son remplacement pour les rangs, les surveillances.... Si une réunion de concertation est organisée ce même jour par la direction et si, l'horaire le permet, il est tenu de s'y présenter ; à défaut, de se tenir au courant des informations données lors de celle-ci.

### **5.6.2. Les formations obligatoires.**

Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser 2 journées de formation au niveau MESO (organisé par le réseau officiel CECP) en déléguant l'organisation de celles-ci à l'U.V.C.B. La troisième journée sera organisée au niveau MICRO (organisé par le réseau pouvoir organisateur).

## **6. FRAIS SCOLAIRES**

### **6.1. Liste des fournitures scolaires pour la rentrée scolaire**

#### **Maternel :**

- 1 boîte de mouchoirs en papier
- 2 brosses à dents
- 1 couverture et 1 coussin pour la sieste
- 1 équipement de natation pour les élèves de 3<sup>ème</sup> (maillot une pièce)
- 1 équipement pour les sorties en forêt
  - ♦ en automne, pantalon ou salopette de pluie, bottes ou bottines de marche en fonction du temps sec ou pluvieux, manteau, moufles.
  - ♦ en hiver, salopette de neige, moufles, écharpe, bonnet, bottes fourrées.
  - ♦ au printemps, manteau léger, fine blouse à manches longues et pantalon léger (contre les tiques), chaussures de marche ou bottes en fonction du temps sec ou mouillé
- pas de mallette à roulettes

#### **Primaire :**

- pas de mallette à roulettes
- 1 sous-main de bureau
- 2 brosses à dents
- 2 boîtes de mouchoirs
- 1 paire de pantoufles de sport
- 1 short de sport
- 1 équipement de natation (maillot une pièce)
- 1 farde A4 à rabats
- des étiquettes nominatives
- du papier à recouvrir en suffisance
- 1 vingtaine de pochettes A4 en plastique
- 1 plumier garni de crayons ordinaires et de couleur, d'une gomme, d'un taille-crayon avec réservoir, d'un bic rouge et vert, d'un pot de colle, d'une paire de ciseaux, d'un stylo et d'un efface encre, d'une petite latte, d'une latte de 30 cm
- 1 petite boîte en plastique pour ranger les jetons
- A partir de la 3<sup>ème</sup> année, 1 compas, 1 équerre aristo, 1 rapporteur
- A partir de la 5<sup>ème</sup> année, une calculatrice avec les fonctions de base

## 6.2. Frais obligatoires

*Pour les activités liées au projet d'établissement*

Transport avec le bus communal vers la plupart des activités pédagogiques	Gratuit
Entrée bassin de natation et déplacement	Gratuit
Frais de copie pour les apprentissages	Gratuit
Frais de copie à la demande des parents	0,25€/pageA4
Activités culturelles en primaire	35€ primaire
Activités culturelles en maternel	20€ maternel
Activités culinaires en maternel	10€
Patinoire	4€
2 <sup>ème</sup> t-shirt de sport	7€
Un fruit le jeudi	Gratuit
Classes de dépaysement (2 à 5 jours) de la 3 <sup>ème</sup> maternelle à la 6 <sup>ème</sup> primaire 1 an sur 3 *	=/-150€

\*Possibilité de paiements échelonnés et des activités seront organisées pour réduire le coût.

**6.3. Frais facultatifs** *Les activités facultatives ne peuvent être exploitées en classe sauf si l'école fournit le matériel.*

Abonnement JDE	40€
Abonnement Ecole des loisirs	De 36€ à 41€ selon la revue choisie
Abonnement Bayard Presse	De 47€ à 66€ selon la revue choisie
Brevet	0,75€
Bibliobus	Gratuit
Activité éventuelle en fonction de l'actualité	5€/activité
Photographe	De 2,5€ la photo de classe à 13€ la pochette complète (hors recommandes)
Potage*	0,50€
Repas chaud maternel*	2,60€
Repas chaud primaire*	3,30€
Frais de timbre pour l'envoi postal des tickets repas*	0,76€/timbre
Frais de garderie matin et soir*	0,50€ par demi-heure
Frais de garderie le mercredi après-midi*	1€/h ; 5€ si + de 3h (collation comprise au-delà de 3h)

*\*Ces frais ne seront pas repris dans le décompte régulier des enseignants. Les frais de garderie seront facturés ; les frais de restaurant seront à payer au moment de la réservation*

## 7. GENERALITES

*Ce projet d'établissement est élaboré en fonction :*

***Du décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental***

***Du décret « Ecole de la réussite »***

- Mise en place d'une organisation en cycles.

***De la circulaire du 10/08/1998***

- Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire
- Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.
- Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation
- Distinguer évaluation sommative et formative.

***Du projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur***

***Du décret 11/07/2002***

- Organisation des formations en cours de carrière

Construit par :  
**Les Enseignants et la Direction**

Approuvé par :  
**Le Conseil de Participation et  
Le Collège Communal**

Accepté par

**les parents** au moment de l'inscription